L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 9 FEVRIER.

FEUILLETON

A la Troisième Page.

Affaire Schumacher-d'Orvault.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 14 janvier 1868.

M. le président avait été assailli par un tel flot de demandes qu'il s'en est tiré de la meilleure manière, c'est-à-dire en n'accordant de cartes à personne.

La foule est immense. Chacun cherche des yeux la victime; bientôt on apprend que le ministère public n'a pas cru devoir faire citer la marquise d'Orvault. Me Lachaud a dû se décider à la faire assigner à sa requête.

Viendra-t-elle? ne viendra-t-elle pas? c'est la question que tout le monde se pose. On aperçoit un vieillard et quelques-uns se demandent si ce n'est pas le marquis de Maubreuil-d'Orvault. A défaut de la marquise d'Orvault voici Me Léon Duval qui doit, dit-on, se porter partie civile, mais, s'il se porte partie civile, c'est que la marquise viendra.

En attendant, on regarde avec curiosité Schumacher père et mère.

L'accusé est introduit: C'est un grand jeune homme d'une assez jolie figure, qui a toutes les allures d'un élégant. Me Lachaud est au banc de la défense.

L'accusé déclare se nommer Jean-Pierre-Hippolyte Schumacher, ancien employé du Comptoir d'escompte; il se dit âgé de trente ans.

L'acte d'accusation est lu.

On fait l'appel des témoins. On constate l'absence de la marquise d'Orvault.

L'original de la citation donnée à madame d'Orvault constate qu'elle est absente depuis un mois.

Me Lachaud—L'accusation d'assassinat ne me paraît pas pouvoir être jugée en l'absence de madame d'Orvault; elle n'a jamais été confrontée avec l'accusé, elle a dirigé contre lui des insinuations sur lesquelles il serait bon qu'elle s'expliquât. La détention de mon client se prolongera d'un mois, mais nous préférons les douleurs d'une détention plus longue à un débat incomplet. Nous demandons donc la remise.

M. Dupré-Lasale, avocat-général:

La loi ne permet pas l'audition de la sœur contre le frère; elle ne lève cette nullité que lorsque la défense ou l'accusation ne s'opposent pas à son audition.

Nous n'avons pas voulu la mettre dans la cruelle alternative de se parjurer ou de manquer aux devoirs de la famille; c'est à ce même sentiment qu'elle a obéi en s'éloignant; nous n'avons aucun pouvoir pour la faire revenir; aussi la remise de l'affaire à une autre session n'aboutirait à rien.

Me Lachaud insiste. Si dans un mois madame d'Orvault ne vient pas, au moins aurons nous fait tout ce qui nous aura été possible pour être mis en présence de l'unique témoin qui peut éclairer le jury. Que madame d'Orvault se rassure d'ailleurs; elle peut venir à cette audience sans craindre aucune attaque; elle ne sera interrogée que sur les faits du procès, mais il faut qu'elle s'explique sur les réticences et les insinuations qu'elle a dirigées contre son frère. C'est en ce sens que des conclusions sont déposées.

La Cour rejette les conclusions et dit qu'il sera passé outre au débat en l'absence de madame d'Orvault.

M. le président interroge Hippolyte Schumacher.

Cet interrogatoire constate d'abord qu'à l'âge de dix-sept ans, l'accusé s'est engagé volontairement; que, par sa bonne conduite, il obtint promptement les galons de brigadier; puis il se dérangea, fut cassé de son grade, et envoyé aux compagnies de discipline.

Rentré à Paris, il aida pendant quelque temps son père dans son industrie, puis entra, par la protection de sa sœur, au Comptoir d'escompte, où son traitement s'élevait dans les derniers temps à 2000 fr.

Il avoue les détournements qu'il a commis. Il a été amené à ces infidélités par des habitudes qu'il avait prises en fréquentant des jeunes gens plus riches que lui.

Si la fraude s'est découverte par l'omission d'une des précautions qui devait en assurer le succès, l'accusé prétend que cette omission était de sa part volontaire.

—J'avais, dit-il, un si grand regret de ma faute, que je tenais essentiellement à ce qu'elle fût découverte.

—Il y avait un moyen bien plus simple: c'était d'aller trouver vos chefs et de leur faire une confession sincère.

—Je l'ai faite aussi.

—Oui, mais sur la menace du contrôleur de vous faire arrêter....

—Oh! c'était une menace amicale.

M. le président arrive au second chef, à la tentative d'assassinat que l'accusation rattache au premier crime.

—La découverte des faux est du 16; la tentative d'assassinat est du 20. Qu'avez-vous fait dans l'intervalle?

—Je suis resté chez moi, accablé du poids de ma faute. Le 19, je reçus la visite d'un ami, je lui parlai de mon projet d'aller à l'isthme de Suez; je suis sorti; j'ai rencontré dans la rue M. Jules Vallès et un de ses amis en voiture: ils m'ont fait monter avec eux, et je les ai accompagnés jusqu'à leur journal. Je leur parlai de mon projet d'aller à l'isthme de Suez. Jules Vallès me dit: "Je pourrai vous être de quelque utilité et vous présenter si vous me procurez un certificat du Comptoir d'escompte." Cela me troubla davantage. Je rentrai chez moi: c'était le 19 septembre, à six heures; j'ai trouvé mon amie tout en pleurs....

—Quel ami?

—Je dis mon *amie*, mademoiselle Louise.

—Ah! votre maîtresse....

—Elle m'a dit que M. Duplanty disait qu'on me poursuivrait, que ce que j'avais de mieux à faire était de fuir. C'est alors que je donnai mon portrait à mademoiselle Louise, et les lignes que je traçai au revers de ma photographie prouvent bien que je songeais à mourir; elle m'en fit la remarque elle-même.

Le lendemain ma mère vint: Je suis déshonoré, lui dis-je, et je lui racontai tout.

"S'il en est ainsi, me dit-elle, plutôt la mort que la honte: prends deux réchauds et une tête de pavot, et endors-toi: c'est là la mort la plus douce; ah! malheureux enfants! qu'ai-je fait à Dieu pour être malheureuse dans mes enfants!" et ma pauvre mère se trouva mal: je la soutins dans mes bras. Bientôt elle partit; je la suivis de près. Je dois dire que, pour m'empêcher de me tuer, ma mère revint, mais j'étais parti derrière elle. J'entrai au hasard dans un café près du pont Neuf. Je consultai le Bottin et j'allai aux Champs-Elysées pour prendre un engagement à la légation du Brésil; mais cette dernière ressource m'échappa; on n'enrôlait pas à Paris.

C'est alors que, désespéré, descendant l'avenue des Champs-Elysées, je vis la boutique d'un armurier et j'entrai. Je marchandai des armes et je pris un revolver de poche qui ne pouvait, m'avait-on dit, tuer qu'à bout portant. C'était tout ce qu'il me fallait.

Je regagnais alors mon domicile, quand une pensée traversa mon esprit: ma sœur dispose de grandes influences, elle pourrait peut-être arrêter les poursuites. Je pris la résolution de monter chez elle pour la prier d'intercéder pour moi au Comptoir d'escompte. Je lui dis ce que j'avais fait. "Ce n'est pas vrai, me dit-elle, tu n'es pas un malhonnête homme." J'insistai et lui dis que je voulais mourir pour effacer cette tache. "Bah! me dit-elle, ce sont des bêtises; quand on a à se tuer, on le fait de suite." Alors je tirai mon pistolet, un premier coup est parti malgré moi, puis je me tirai deux coups dans la bouche. J'avais la tête perdue: je croyais que les autres balles étaient allées dans l'espace: ce n'est que par l'instruction que j'ai su que ma sœur avait été atteinte.

— Ce que vous n'expliquez pas, ce sont les circonstances qui ont accompagné l'achat de l'arme: si vous ne vouliez pas vous tuer, vous n'aviez pas besoin d'essayer l'arme, de savoir si elle écartait beaucoup. Puis, comment, sur le refus de l'armurier de recharger le revolver, le rechargez-vous vous même dans la rue? Que n'attendiez-vous que vous fussiez chez vous?

— Quand on va se tuer, on ne réfléchit pas.

— Ne montiez-vous pas chez votre sœur pour lui demander de l'argent?

— Non, monsieur: mes parents avaient déjà remboursé le Comptoir: je voulais qu'elle intercédât pour moi.

— Voilà ce que vous avez dit dans l'instruction:

"Je voulais que ma sœur allât voir mes parents pour leur rendre l'argent qu'ils avaient donné au Comptoir d'escompte et pour les consoler."

— J'avais la tête perdue alors; j'avais deux balles dans la mâchoire.

— Vous n'en parliez pas moins avec beaucoup de lucidité.

Vous parliez enfin de poursuites de la part du Comptoir; rien ne devait vous les faire redouter: la quittance donnée à votre mère par le Comptoir devait suffire à vous rassurer.

— J'avais peut-être tort de craindre ces poursuites, mais on m'avait alarmé.

— En entrant chez votre sœur, qui vous ouvrit la porte?

— C'est ma cousine Fanny.

Me Lachaud. — Qui est en même temps femme de chambre de madame d'Orvault.

— Eh bien! que dites-vous en entrant?

— Ma sœur était couchée sur un canapé; elle me dit qu'elle souffrait toujours du foie. — Moi, lui dis-je, j'ai fait un faux et j'ai été renvoyé du Comptoir. — Tu ne dis pas vrai, car tu n'es pas un malhonnête homme!..... — Ce n'est que trop vrai, va voir mes parents.—Je n'irai pas, je suis mal avec eux. — Eh bien! intercède au moins pour moi au Comptoir d'escompte.—Il ne faut pas demander à une créature humaine plus qu'elle ne peut faire.

— Eh bien! vous avez dit tout autre chose au commissaire de police. Votre sœur vous a fait promis de s'occuper de l'affaire. Alors vous avez demandé à venir la remercier. C'est alors qu'elle vous aurait dit: "Il ne faut pas me demander plus qu'on ne peut demander à une créature humaine." Et alors, vous avez tiré sur elle.

— Non, monsieur; d'ailleurs, devant le commissaire j'étais fou.

Me Lachaud. — L'accusé a dit que sa sœur lui avait répondu: "Ce sont des bêtises!" C'est à ce moment que, fou, il aurait tiré sur elle deux coups de revolver.

— Il y avait environ dix minutes que vous étiez dans le cabinet de votre sœur, lorsque Fanny entendit deux explosions. Elle ouvre la croisée pour crier: "A l'assassin!" et voit sa maîtresse criant aussi: "A l'assassin!" et se disposant à enjamber le balcon. On lui a même crié: Ne vous jetez pas par la fenêtre!

Un sergent de ville est arrivé; il vous a trouvé accusé, le revolver à la main, et l'autre main sur la bouche. Vous lui avez dit: je suis perdu, je me rends à vous; c'est sur ma sœur que j'ai tiré.

— Sans doute, puisqu'on me disait qu'elle était blessée, mais je ne voulais pas dire qu'elle l'avait tiré volontairement.

— Oh! pas d'équivoques. L'agent vous a dit: "Mais vous êtes donc fou d'avoir tiré sur votre sœur!" Vous avez répondu: Ce sont des affaires de famille. Votre sœur avait une blessure à la joue, une autre à l'épaule: une autre balle a brisé une glace, une deuxième s'est enfoncée dans une table, deux autres ont été tirées sur vous, et une sixième paraît n'avoir pas eu de but bien précis.

— Je ne visais personne.

—Quand on tire sur soi à bout portant, les balles ne s'égarent pas ainsi.

Enfin, vous écrivez à votre sœur: "Si tu n'arrêtes pas cette affaire, c'est la mort de notre père."

—Je ne faisais allusion qu'à l'affaire du Comptoir. Je ne pensais pas pouvoir être poursuivi pour l'assassinat.

On passe à l'audition des témoins.

Viennent d'abord ceux relatifs au faux, et dont les témoignages, en présence de l'aveu, n'ont aucun intérêt.

Jules Vallès, homme de lettres, trente-trois ans.

Je ne connais l'accusé que pour l'avoir rencontré étant avec M. Stamirowski. Celui-ci l'engagea à monter dans notre voiture, lui demanda s'il avait de l'avancement au Comptoir d'escompte.—Non, j'ai eu une querelle avec un de mes chefs, et j'ai dû quitter l'administration; je voudrais bien être employé à l'isthme de Suez. Et comme il me demandait si je ne pourrais pas faire quelque chose pour lui, je lui dis, le voyant si malheureux, et en manière de consolation: Ce ne serait peut-être pas impossible avec de bons certificats de M. Victor Borie.

Son trouble me parut augmenter; il nous quitta brusquement au moment où je me dirigeais vers les bureaux du journal *la Rue*.

Je dis alors: Voilà un homme qui va se faire sauter la cervelle.

En recueillant mes souvenirs, je crois que cette rencontre doit se placer la veille du jour du crime.

On entend l'armurier Gastine Renette, qui a vendu le revolver 30 fr. avec une boîte de capsules.—L'accusé paraissait très calme.

Fanny, 30 ans, femme de chambre, c'est la cousine de l'accusé.

Le frère de Madame s'est présenté le 20 septembre en demandant: "madame Labruyère." L'accusé.—Oh! c'était par inadvertance.....

Fanny.—J'ai été stupéfaite. Pourtant j'ai prévenu madame qui était souffrante. Elle a dit: je voudrais bien ne pas le recevoir mais c'est peut-être pour mes parents, qu'on le fasse entrer.

De la discussion, je n'ai rien entendu que ces mots: "Oui, mon ami," puis j'ai entendu une explosion. Je me suis jetée sur le cordon de sonnette, j'ai crié à l'assassin! j'ai ouvert la croisée, et, apercevant madame couverte de sang, je me suis écriée: Madame est morte! Madame est morte!

On est accouru: un sergent de ville est monté et le frère de madame a dit: Je me rends.

J'ai ensuite été soigner madame, qui m'a raconté comment les choses se sont passées. Son frère lui aurait demandé de l'argent pour le Comptoir d'escompte, et elle aurait répondu qu'elle le porterait elle-même.

Le lendemain, le père de madame est venu pour la voir. Il n'est pas entré. Il disait: Que je suis malheureux! J'aurais dû prévenir, ma fille. Car après qu'elle eut refusé de le recevoir, Hippolyte avait dit: "S'il m'arrive malheur, elle y passera la première...."

L'accusé.—Je ne sais pas pourquoi ma cousine germaine m'accable ainsi... Ce qu'elle dit est inexact.

—A-t-elle un motif de vengeance contre vous?

—Je ne lui en connais pas.

Me Lachaud.—Je voudrais seulement savoir pourquoi mademoiselle Fanny a, devant le juge d'instruction, fait une déclaration toute contraire à celle-ci?

—Fanny.—Devant le juge d'instruction, ma maîtresse m'avait défendu de parler.

—Me Lachaud.—Mais pourquoi, parlant de la visite du père, ne dites-vous pas que la mère aussi est venue?....

Fanny.—Elle était restée dans la voiture.

Me Lachaud.—Est-ce qu'en présence de ce récit nouveau, la cour ne pense pas comme moi que la présence de Mme d'Orvault serait indispensable à la manifestation de la vérité? Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu aussi d'entendre le père et la mère? La défense ne peut être libre que lorsque le débat est complet.

—Lorsque j'arrivai chez madame d'Orvault, dit M. Ludet, le commissaire de police, je la trouvai couchée; elle était pâle, émue, mais ayant conservé toute sa présence d'esprit. Elle avait une blessure au visage et une autre dans le dos; elle me dit que, cependant, la conversation avec son frère n'avait été ni irritante, ni violente; qu'elle avait été frappée au moment où elle lui disait qu'elle allait sortir pour arranger l'affaire; qu'elle lui avait dit qu'elle ne voulait pas qu'il revînt chez elle; qu'alors il avait tiré; qu'elle s'était sauvée et défendue avec un oreiller, jusqu'à ce qu'elle pût gagner la porte de sa chambre. J'interrogeai l'accusé, et je lui demandai si c'était lui qui avait tiré sur sa sœur? Il me fit un signe que oui, car il ne pouvait parler, il avait la bouche gonflée.

D. Il y a eu six coups tirés? — R. Oui, monsieur.

Voici enfin les déclarations de la marquise d'Orvault.

D'abord devant le commissaire de police:

"Le nommé Schumacher est mon frère; c'est lui qui a *tiré deux coups de pistolets sur moi*. Je ne le voyais que très rarement. Il y avait environ quatre mois que je ne l'avais vu, quand il se présenta aujourd'hui, vers trois heures, demandant à me parler.

"Ma femme de chambre le fit entrer dans mon cabinet de toilette, où je me trouvais. Il n'était nullement exalté, ni ému. Il me dit qu'il lui fallait de l'argent de suite, une somme de 2,000 fr., je crois. Je lui promis, après quelque hésitation, de porter cette somme chez la personne qui devait la toucher; je lui dis même que j'allais sortir de suite pour cela. Mon frère me pria alors de le laisser venir me voir.

"Je lui dis que ces visites n'étaient pas possibles, et que je désirais qu'il ne revînt pas. Ce n'était pas un ordre, mais c'était presque une prière de ma part.

"Nous nous trouvions alors près de la porte du cabinet de toilette. Notre entretien n'avait duré qu'un quart d'heure environ. J'accompagnais mon frère dont je ne me défiais nullement et qui me semblait tout prêt à se retirer.

"Tout à coup sur mon refus de le recevoir, il sortit un pistolet de sa poche et m'en tira un coup à la figure; je m'enfuis vers ma chambre et je reçus un second coup dans le dos. Je criai au secours par la fenêtre de ma chambre et alors il arriva du monde."

Devant le juge d'instruction, madame d'Orvault déclare persister dans sa déclaration; elle ajoute qu'elle ne voyait son frère que très rarement:

"Avant mon mariage, je ne pouvais le recevoir; des raisons d'une autre nature, mais que je ne veux pas faire connaître...."

Après cela, elle refuse de signer, comme elle avait refusé de le faire devant le commissaire de police, craignant, dit-elle, que sa signature ne puisse être une charge de plus contre son frère.

Pourtant, dans ce même interrogatoire nous relevons encore cette appréciation de la fille:

"Ma mère est très avide, à ce point que, quoiqu'elle possède une assez grande fortune, j'en ai la certitude, elle veut absolument que mon père continue à travailler.

"Or, mon père, sujet à des coups de sang, aurait besoin de repos. J'avais donc promis à ma mère une somme annuelle de 800 fr. d'abord, de 1,000 fr. ensuite, à la condition que mon père ne se livrerait plus à aucun travail. Ma mère me fit connaître à cette occasion qu'elle préférerait bien que son fils ne fût pas avec elle; elle aimait mieux être seule chez elle. Il fut convenu que je lui écrirais que l'exécution de ma promesse était subordonnée à la condition que mon frère ne demeurerait pas avec mes parents."

M. l'avocat-général Dupré Lasale soutient l'accusation. La Providence ayant épargné les jours de la victime, il ne se refuse pas à l'admission des circonstances atténuantes.

Me Lachaud présente la défense.

Voici les réflexions que lui inspire l'absence de madame d'Orvault, que le ministère public n'a même pas voulu citer:

"Ainsi vous avez eu le récit de l'accusé; madame d'Orvault s'était dispensée de donner le sien. La loi, nous a-t-on dit, le veut ainsi; je m'instruis ici; quand une fille aura été outragée par son père et que son nom ne sera pas sur la liste des témoins, je n'en m'étonnerai donc pas. Qu'une femme attente aux jours de son mari, j'aurai donc le droit de me lever pour demander qu'on n'assigne pas le mari.

"Eh bien, voilà trente ans que je plaide et c'est la première fois que j'entends de pareilles choses! Que de procès j'ai perdus parce que le père, la mère, la sœur, la femme ou le mari étaient venus ici apporter leurs témoignages contre l'accusé que je défendais. Nous avions le droit de demander qu'ils ne prêtassent pas serment, nous nous gardions bien de le faire, car du siège de l'accusation on nous répondait: vous avez donc peur du témoignage!

"Et pourquoi cette femme n'est-elle point ici? Qu'elle ne soit pas venue, je le comprendrais encore, mais qu'on lui ait fait grâce de la citation, c'est ce que je ne puis m'expliquer. Vous l'avez laissée partir pour Florence, et vous ne voulez pas l'en faire revenir."

Le télégraphe ne manquera pas de lui apporter ce soir le résultat de cette audience, et lui apprendre l'acquittement de son frère, ce dont j'espère, elle se réjouira.

"Je ne sais, Messieurs les jurés, si cette façon de procéder vous conviendra; quant à moi, placé en présence des seules déclarations de Mme d'Orvault, j'affirme que vous ne devez pas croire un mot de ce qu'elle a dit et je le prouve."

Me Lachaud analyse en effet les déclarations de la sœur et il y signale cette "habileté consommée" que la Cour de Paris avait attribuée à madame d'Orvault."

Le défenseur demande grâce au nom de la pauvre mère de l'accusé, qu'on a représentée sous les traits les plus hideux, comme un monstre d'avarice. C'est elle, pourtant, qui court au Comptoir d'escompte porter ses dernières ressources pour effacer la tache de son fils. Plus on l'aura faite avare et plus son dévouement sera grand, et plus la mère s'ennoblira.

Le jury, après une assez courte délibération, rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions de faux et d'assassinat, mais qui écarte la préméditation.

Schumacher est condamné à 20 ans de travaux forcés.

A l'une des portes de la cour d'assises, sur un petit palier, s'est tenue pendant toute cette journée une pauvre vieille femme, qui est là accroupie, à genoux, au moment où la cour rend son arrêt.

En entendant ces mots, "Vingt ans de travaux forcés" elle tombe à terre. Cette femme, c'est la mère Schumacher. Des personnes charitables avaient cherché à l'éloigner au moment de la condamnation de son fils.

La foule, qui en se retirant est témoin de cette douleur, ne peut refuser un sentiment de pitié profonde pour la pauvre mère.

Ce drame doit avoir un épilogue: une demande en nullité de mariage vient d'être formée par le marquis de Maubreuil d'Orvault. C'est pour cela sans doute, que la marquise d'Orvault a voulu tout dernièrement que l'enfant—dont la maternité, pour le dire en passant, lui est si peu onéreuse—reprît le nom de l'écuyère Olympe Drouin; car il a peu de chance probablement de s'appeler d'Orvault et de rester marquis.

—Nous lisons dans un journal parisien:

Jean-Nicholas Schumacher a signé ce matin son pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'a condamné à vingt années de travaux forcés.

Nicolas Schumacher, après sa condamnation, a eu quelque peu de faiblesse, et, rentré dans sa cellule, il est resté pendant plusieurs minutes la tête dans ses mains, sans proférer une parole. Il était profondément abattu.

Il a affirmé de nouveau qu'il n'avait jamais eu l'intention de tirer un coup de pistolet sur sa sœur, et il a dit que le jury aurait dû, sur ce chef de l'accusation, le reconnaître innocent.

Après avoir soulagé par ces épanchements l'amertume de son cœur, il a pris son verre de vin, et, ses idées se portant tout à coup sur d'autres objets, il a demandé s'il était possible à un jeune homme de *faire* vingt ans à Cayenne.

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

—ET—

Agence Générale. Bureau,

15..........Rue Carondelet..........15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Charbon! Charbon!

A DES PRIX RÉDUITS.

CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité et trilié, pour les familles livré dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché.

CHARBON de Pittsburg en barges ou en bateaux—livré sur la côte ou dans toutes les parties de la ville.

McCLOSKY, MASON & CO. Rue Gravier, No 166.

12 janv—1m

E. W. Burbank. Alfred E. Billings

Moulin Crescent City,

Farine de Mais séchée au four—Gru et Mais concassé—Avoine et Son—constamment en magasin et à vendre au plus bas prix du marché, par E. W. BURBANK & Co., Rue de la Nlle-Levée Nos 137 et 139, entre les rues Girod et Notre-Dame.

26 janv—1 m

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME.

SAVON DE A. BILLAUD.

ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.

A vendre par S. HESSE.

jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI,.........} Directeurs.

DIMANCHE, 9 FEVRIER 1868, Première représentation de

DON CESAR DE BAZAN

Drame en 5 actes par M. D'Ennery.

Au 3me acte, divertissement, EL JALEO.

Danse espagnole par Mlle ACOSTA et M. WIETOFF.

Sixième représentation de **LA BELLE HELENE.**

Opéra-Bouffe en 3 actes, d'Offenbach.

On commencera à 5½ heures.

LUNDI, 10 FEVRIER, Deuxième représentation de **RIGOLETTO,**

Grand opéra en 4 actes, de Verdi.

On commencera à 7½ heures.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS, A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 15 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, **$3.00.**

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Isaï et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National.

La grande troupe d'opéra allemand, du signor Lotti.

DIMANCHE, 9 FÉVRIER 1868.

DER FREISCHUTZ,

Opéra en 4 actes, de Weber.

MARDI, 11 février—LA FLUTE ENCHANTÉE, de Mozart. 8 fév

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, près Commercial Alley.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTREDGE..........Trésorier
A. H. DAVENPORT..........Régisseur

DIMANCHE 9 FEVRIER,

Grand Programme dans lequel figureront TOUS LES PRINCIPAUX ARTISTES.

Danses, Chansons et scène d'ARRAH-NA-POGUE.

8 fév—2f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, Nlle-Orléans.

SPALDING ET BIDWELL..........Directeurs.

Lundi soir, 10 février 1868.

Tous les soirs, et les Samedis, à midi.

Le Bal des noirs et des jaunes,

nouvelle pièce comique écrite par M. John E. Durivage, pour l'Académie, et représentant les choses qui se passent au milieu et autour de nous.

Trooly Loil,

drame tragico-comique et politique—dans lequel figureront tous les artistes de l'Académie.

Pour les détails, voir aux affiches.

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

Costumes, Masques et Dominos.

Premier Prix décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1868.

Mme. ALABAU,

Rue Conti, No 91, entre les rues Bourbon et Dauphine.

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES.

MME. ALABAU a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et amis qu'elle a reçu, de Paris, un magnifique assortiment de COSTUMES de toute espèce et des genres les plus riches.

POUR MESSIEURS:

Louis XIII, XV, XVI, François Ier; Richard III, l'Empereur de Chine, l'Empereur romain;

Don César de Bazan, marquis, barons, toute espèce de costumes de princes et de pages, des plus riches, Satan, diables, de toutes couleurs; polichinelle, arlequins, Turcs et Grecs, chef indien, tous les mousquetaires, toute espèce de paillasses, toute espèce de costumes de matelots, trop nombreux pour être énumérés. Elle a aussi des ours noirs, des singes du Brésil et des coqs, &c., des meilleures manufactures de Paris.

POUR DAMES:

Costumes des genres les plus riches, tels que reines, princesses marquises, impératrices, duchesses Etoile du Matin, Etoile du Soir, Reine de la Nuit, Fleurs de la Nuit, costumes Chinoises, Bohémiennes et toute espèce de vivandières. Tous ces costumes sont brodés d'or et d'argent.—Un grand assortiment de masques, costumes et dominos, genre Beaudin.

—Mme ALABAU se charge de tous les ordres de

Broderies en or et en argent

Lames, Bouillons et soie.

Un grand assortiment de perruques, fausses barbes de toute espèce.

Venez louer vos costumes chez Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est là qu'ils se louent le meilleur marché. Venez vous en assurer. On ne se trompe pas au No 91 de la rue Conti.

On trouvera aussi les mêmes costumes au Dew Drop's Restaurant, tenu par Jos Raphael à Galveston.

5 fév—1m t.l.2j

Bal masqué.

Madame GROUX,

Etablie à la Nouvelle-Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, le magasin venant par la rue Dauphine.

19 janv—2m 3ps

Salle de la Compagnie Allemande,

Au coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville.

CETTE grande et belle salle se loue pour bals, mariages, &c., avec conditions les plus raisonnables. Pour plus de renseignements s'adresser à FERDINAND MARKS.

12nov—3fps.—3m Rue du Camp, No 47.

Docteur A. Landry

De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.

12nov—3m.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, **sans souffrance,** au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24mars—

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au **No 127 de la rue Carondelet,** où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement **sans douleur et sans le moindre danger.** 12nov—6m

PLUS DE MAUX DE DENTS

E. RABASSE,

Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues **St Pierre et Royale.**

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 3 h. p. m. 17 mai

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,

Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne.

23 sont

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—tlj

LE DOCTEUR M. ESCOUBAS vient d'ouvrir une pharmacie, encoignure St-Philippe et Rampart. Elle sera dirigée par M. Paul Baker, pharmacien, qui parle français, allemand, anglais, espagnol et italien.

Les prescriptions seront remplies consciencieusement et à des prix modérés. Assortiment de médicaments patentés français, anglais et américains. Parfumeries fines et articles de fantaisie.—Le docteur M. Escoubas est pharmacien de la Société Française; il remplira avec plaisir les prescriptions que messieurs les sociétaires voudront bien lui confier.—Consultations gratuites de midi à deux heures. 14 janv—1m

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES — Le Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires. — La guérison de la Surdité, si chronique qu'elle soit, est garantie en 20 jours.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1m

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes impliquées soit comme instigatrices soit comme auteurs du crime d'avoir mis le feu à l'entrepôt de la Douane, No 11, ou à son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nlle Levée et Fulton.

JNO YOUNES, Surintendant pour les incendies.

1er fév

AVIS

Aux contribuables—Taxes d'Etat.

TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1867 et la licence de 1868 sont prévenues que la dite taxe et la dite licence doivent être payées, au bureau du soussigné, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

H. BENSEL, Percepteur des taxes d'Etat pour le 4me District, Bureau coin Adèle et Levée—4me District, 19 janv—20

J. A. CELLES,

Architecte et Entrepreneur,

ANNONCE au public et à ses clients qu'il a transféré son bureau au No 37 passage de la Bourse. Il y sera visible, tous les jours, de midi à une heure.

30 jan—1m

MERCHANTS' EXCHANGE,

(BOURSE DES NÉGOCIANTS)

166..........Rue de la Commune..........166

(Près Carondelet.)

ON trouvera constamment à la buvette les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

30 jan—3m FRANK HERBER, Directeur.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $230 chaque

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 185

Passage d'entrepont.... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et seront bons seulement pour le voyage d'aller et voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR FERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

10 janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt.	Surmont	Samedi	8 fév.
ST-LAURENT,	Bocande	Samedi	22 fév.
EUROPE,	Lemarié	Samedi	7 mars
PEREIRE,	Duchesne	Samedi	21 mars

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS: *Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,* Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Sucy t12j V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français **GUYANNE,**

Partira pour le port de la Havane, le 13 février, à cinq heures après-midi; recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à VICTOR FERRILLAT, agent, 127 rue de la Commune.

5 fév—au 13

Pour la Havane.

Départ, MERCREDI, 12 du courant, à 5 heures P. M.

Le steamer **TAPPAHANNOCK,** Commandant F. OLSEN,

Partira de son wharf, au pied de la rue St-Joseph, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à Wm GOLDENBOW rue du Camp, 68, ou à L. F. BERJE, rue Gravier, 135.

7 fév

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109.

9 mars—1an

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux....Capitaine J. Meier.
Teutonia, 2400 tonneaux....Capitaine Bardua.
Allemania, 3000 tonneaux....Capitaine E. Meier.
Borussia, 2400 tonneaux....Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf....Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux....Capitaine Schwensen.
Hammonia, 3000 ton. neuf....Capitaine H. Ehlers.
Saxonia, 2500 tonneaux....Capitaine F. H. Haack.
Holsatia, 3000 tonneaux....En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans.
Bavaria....1er oct. 4 oct. 16 nov.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or):

De la Nlle-Orléans..........} —1res cabines. $150.00
De Hambourg ou du Havre....} 2e chambre. 112.50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg. 45.00
do de Hambourg à la Nlle-Orléans. 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans. Frêt de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New York partent tous les samedis. Pour frêt ou passage, s'adresser à WILLIAMS, RUFERTI & CO. Agents généraux, rue Carondelet, No 63.

MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle-Orléans.

C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York.

29 sept—

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE **Des Steamers suivants:**

GEO. CROMWELL..........CORTES.
GEO. WASHINGTON..........GEN. MEADE.
GEN. GRANT..........SHERMAN.

Le steamer **GEO. WASHINGTON,** Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 15 février, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1a

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche — Pour Lockport, Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires.— Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Rude et W. H. Landry, part de la Nouvelle-Orléans tous les **Mardis** à 10 heures du matin, et tous les **Vendredis**, à 5 heures de l'après-midi. Il descend la côte pendant le jour. Le frêt embarqué pour le haut du Bayou devra être payé par les expéditeurs à la Nlle-Orléans, et il sera fait une réduction de 10 cents sur les connaissements.

1er fév—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur, NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI à 5 heures de l'après midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le frêt embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du frêt.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENIMORE, Agent, Rue Tchoupitoulas, No 2.

11 janv—2m

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur **Annie Wagley,** pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur **Annie Wagley**, capitaine Geo. E. Louallier, commis M. Kennison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les **mercredis**, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lue. 14 janv—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara, les **Lundis**, à 5 heures du soir, les **Vendredis**, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les **Mardis** et les **Samedis** soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 janv—1 m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA,

DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE..........Capitaine Barenco.
Le Mercredi..........à 5 heures du soir.
Le Dimanche..........à heures du matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à A. C. GODDIN.

20 jan—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les **Mercredis**, à 10 heures du matin, et les **Samedis**, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Parreuton, commis J. D. Sainclair et P. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. 16 janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Joe Dalferes, commis R. A. Dart et John Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du frêt pour Terrebonne et trouvera des chalands à Lockport. 19 janv—1m

Paquebot indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Purcell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à cinq heures du soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque. 19 jan—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis. Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf **ROBERT E. LEE,** Capitaine John W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du frêt, avec le privilège de remboursement.

Pour frêt ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 11 août—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

4 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER, PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à assidue soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct— MVD

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE

HAY & MEHLE,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

Rue du Commerce, 62 (44) Nlle-Orléans.

15 janv—3m

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866		$321,590 00
Primes sur les risques de mer	$42,002 34	
Primes sur les risques de rivières	107,250 23	
Primes sur les risques d'incendies	172,337 43	
		$321,590 00
En moins: primes remboursées	1,599 90	
En moins; primes sur risques non expirés en 1867	39,851 00	
		41,450 11
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867		$280,139
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques de mer	35,960 74	
Sur les risques de rivières	109 836 94	
Sur les risques d'incendies	30,297 46	
	166,065 14	
Réassurances	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt	38,706 31	
		$217,740 73
Restant		62,398 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu de scrip		57,391 22
Réservé pour pertes non payées		5,007 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque		$47,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque		35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque		18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque		68,000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500		40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $1,000		5,000 00
800 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30		24,000 00
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque		32,500 00
845 actions de la Banque du Canal, de $50 chacune, évaluées à $50		42,250 00
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.		25,000 00
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune		1,875 00
100 actions de la Banque des Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune		1,500 00
		$127,125 00
En caisse		51,093 50
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp		50,000 00
Prêts garantis		62,415 80
Effets à recevoir	12,715 59	
En moins: mauvais et douteux	6,544 14	
		6,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception	70,056 82	
En moins: mauvais et douteux	10,211 65	
		59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance		8,444 00
Total de l'actif		$878,734 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président, A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et souscrit par devant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus:

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président, Wm M. PERKINS, vice-président, A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

E. K. Converse, B. P. Ethell,
Robert Hare, Jos. N. Isenhour,
Jos. Hoy, J. H. Ludwiger,
Alfred Moulton, A. H. May,
J. M. Allen, Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers, W. M. Perkins,

17 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$166,471 53	
Sur les risques de mer	65,930 94	
Sur les risques de rivières	85,402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$63,014 04
Montant net des primes le 31 décembre 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période.		
Sur les risques d'incendie	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances	$2,507 75	
Escompte de prime	48,466 87	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scripe dû en 1868 y compris les balances		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net		$37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c.		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.		163,455 00
Prêts sur garantie		25,000 00
Prêts sur hypothèque		53,000 00
Effets à recevoir		11,396 38
Primes dues et en voie de perception		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		12,466 00
Monnaie n'ayant pas cours		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		13,800 00
En caisse		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentée et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868. PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payés comptant non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président, JOHN G. GAINES, Vice-Président, THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS

Jno. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
B. Biscoe, J. S. Bres,
J. C. Barelli, Thos. Sloo,
Thos. A. James. 26 janv—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

La Veuve George Schurbreck vs la Veuve Peter Galligan (Honora Hanley, veuve en premières noces de Timothy Buckley.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,015—En vertu d'un writ de saisie à vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans la Deuxième Municipalité de cette ville, désigné par le No Trente de l'îlet numéro Quatorze, compris entre les rues Ste Madeleine, St Marc, Gravier et Perdido, et mesurant trente pieds de face à la rue Ste Madeleine (côté Est), sur cent dix-neuf pieds neuf 1/4 pouces de profondeur.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Raymond Sauvage, suivant acte au rapport d'Onésiphore Drouet, notaire public en cette ville, en date du 26 décembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

janv—10,19,26—4,10 fév

Francis Fernandez & Co. vs Edward Stapleton.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,687—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI douze de février 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux situé rue du Canal, No 97, entre les rues de Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour procès.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. T. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er fév—1,4,7,9,12

F. P. DUCONGE vs SIGISMUND RUNKEL.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, —No 17,340—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Huit terrains situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Boilde le, Bagatelle et Prosper, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Onze dans l'îlet numéro Cinquante-et-Un (51), suivant plan dressé par Jean Brilli, arpenteur, daté du 3 mai 1849 et déposé sous le No 41 au Livre de Plans No 5, en l'étude de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville.

Les Nos Trois, Quatre, Cinq, Six et Sept sont contigus et mesurent chacun vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue St-Antoine sur cent dix pieds et deux lignes de profondeur.—Le No Huit aussi contigu et mesure vingt-six pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue St-Antoine sur cent dix pieds deux lignes de profondeur et face à la rue Solidelle. Le No Neuf, aussi contigu, mesure trente pieds de face à la rue Solidelle sur cent-soixante pieds un pouce et quatre lignes de profondeur.—Et le No Onze est séparé du No Neuf par un autre terrain et mesure trente pieds de face à la rue Solidelle sur cent soixante pieds un pouce et quatre lignes de profondeur. Le tout entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Richard England, suivant acte au rapport d'Amédé Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans

1 fév—1,9,18,26 et 4 m.

VENTES DE CONSTABLE.

E. TOMATIS contre la Ville de la Nouvelle-Orléans —No 2386—M. Jacobs contre Jno. H. Munday, Ville de la Nouvelle-Orléans—No 1,345.— Dossier de la Cour du 2e Juge de Paix.—En vertu de deux writs d'fieri facias que m'a adressés l'Hon. Wm. F. McLean, Deuxième juge de paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 13 février 1868, à midi, la propriété ci-après décrite et qui sera vendue sur les lieux—

L'ARSENAL DE L'ARTILLERIE WASHINGTON, dans l'îlet compris entre les rues Girod, Lafayette, St Charles et Carondelet. Le terrain a 37 pieds 3 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 9 pieds, point à partir duquel il a une profondeur de 18 pieds par 16 pieds 10 pouces de largeur dans l'extrême fond. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus et qui sont connues sous le nom de "Arsenal du Washington Artillery"—Saisie dans les susdits procès.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

11 jan.16j,13f JOHN C. KUZAC, constable.

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.

SCRUGGS & BARTLETT,

ENCANTEURS,

No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

Avances faites sur consignations. 23 jan—1an

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13..........Rue de Chartres..........13.

Anciennement même rue No 101 7sept—6m

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, etc.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils rantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER, 20 nov—3m No, rue du Canal.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie	$319,818 03	
Sur les risques de mer	68,649 44	
Sur les risques de rivières	22,799 81	
Total des primes		$411,265 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,862 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,977 41
Montant net des primes		$291,328 00
Pertes Sur les risques d'incendie	$79,760 62	
Sur les risques de mer	60,669 16	
Sur les risques de rivières	19,049 44	
	$150,488 22	
Taxes	11,586 88	
Réassurances	5,274 31	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt	10,197 83	
Intérêts sur les scrips	26,861 80	
		$194,079 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit: Effets à recevoir pour primes	$3,734 91	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Du pour primes en voie de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99,136 00	
En caisse	83,777 83	
	653,623 04	
Moins Dépréciation des susdits	92,850 39	
		$560,772 65
Montant net		
Moins Intérêts de scrips non réclamés	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,566 00	
		34,207 26
		$526,564 39

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi ce 11 janvier 1868. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Kohnerau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schreiber,
T. B. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1m—tlj—1 an

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES, A BANDES MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, à constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No 9.

16 fév—tlj—1an

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants Nlle-Orléans (La.), 196, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS 20 nov—3m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Machines à faire du sucre, des Machines à vapeur, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Soue'les à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

GRAINES DE JARDINAGE.

Graines de jardinage de Landreth —Récolte de 1867—H. Hafner a maintenant un choix complet de graines de la qualité la plus récente, de la maison de D. Landreth & Son, à Philadelphie.

Un beau lot d'oignons.

Un choix de graines de fleurs.

Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de papiers.

H. HAFNER, Rue St-Charles, No 106, En face du Théâtre St-Charles.

24déc—3m

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. JURAND, coin Toulouse et Chartres, seront promptement remplis. 12 nov—1an

JAYME MAGI,

IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE

72..........Rue de la Commune..........72.

667,400 CIGARES!!

Si l'on examine bien ce grand stock de Cigares, on verra que c'est le meilleur que tous les rapports. A vendre par l'importateur au plus bas prix du marché.

30 nov—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches, étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 11 février, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines, consistant en—

Cotons blancs et écrus, indiennes, casimir, satinets, ginghams, toiles à draps, popelines, mozambiques, flanelles, cotonnades, gingas, mérinos, alpacas, toiles d'Irlande, couvertures laines, chemises et caleçons damassés, châles, nubias manteaux, jaconas, brillantines, bonneterie, cravates, mouchoirs batiste, madras, gants, serviettes, nappes, soieries, jupons à ressorts, etc.

Conditions à la vente. 9 fév

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande Vente de Marchandises Sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 11 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 pièces indiennes françaises, anglaises et américaines,
200 pièces coton blanc et coton écru, coton à draps,
500 " diapré tout toile,
200 " jeans, cam'et et cotonnades Log Cabin,
500 " gingas fil, toile du Nord, gingham,
500 " toile à moustiquaires, bobinets, mousseline brochée et mousseline damassée,
1000 douzaines bonneterie coton et bonneterie laine.

—Egalement—

300 lots articles de fantaisie et "notions" assortis.

—Egalement—

100 lots habillements et 200 douzaines chemises et chemises et caleçons,

—Et—

300 douzaines chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville, au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.

9 fév

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

400 lots de Marchandises sèches à l'encan.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO., F. FERNANDEZ, encanteur.

MARDI prochain, 11 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, No 44, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane—

400 lots de marchandises sèches, consistant en partie des articles suivants:

Gingas fil, coutil gris toile du Nord, brin gris à moustiquaire coton anglais 11,4 et 10,4, chemises de dessous mérinos et coton écru, serviettes fil, lustrés, barège à voile, ginghams, mouchoirs de poche, mouchoirs madras, indienne, coton blanc et écru, alpacas noir, cotonnades, coton rayé, aiguilles, capsules, &c., &c., &c.

Aussi—Un assortiment de belles pour dames; bottes, souliers, parapluies, &c, &c, &c.

Conditions, à la vente. 9 fév

PAR A. FEIBER.

Grande Vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, Malles, &c, à l'encan.

PAR A. FEIBER. H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, LUNDI 10 février, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

Indiennes, coton blanc et coton écru, coton à draps, Couvertures, flanelles, kerseys et tweeds, Denims, coutil à matelas, gingas et stripes, Linseys, hickory, duck et linge de table, Coton à moustiquaires, gingas fil et toile Planter's, Jaconats suisses, tape-check et brillantine, Courtepointes en piqué, bonneterie, corsets.

—Egalement—

Un grand choix d'habillements et de lingerie,
Un grand choix d'habillements d'hommes et de jeunes garçons.

—Et—

Une grande variété de malles de dames.

Conditions à la vente 9 fév

PAR LOUIS STERN & BRO.

336 caisses de bottes, souliers et brodequins,

Par LOUIS STERN & BROS. M. STERN, Encanteur.

LUNDI 10 février 1868, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans leur salles d'encan, au No 36 de la rue du Camp,

336 caisses bottes, souliers et brodequins—assortiment général. Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 9 fév

PAR A. DUCHIRON.

Groceries de choix.

Par A. DUCHIRON, encanteur,

MARDI prochain, 11 du courant à 11 heures du matin, au magasin d'encan No 10 de la rue Tchoupitoulas et No 10 rue de la Nlle Orléans, il sera vendu—un assortiment de groceries de choix, comprenant vin rouge en barrique, beurre, thé, huile d'olives, vieux madère, macaroni, barenge etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 fév

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 16 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants: No. 19,907. Madame Julia Deslonde, femme de James M. Seixas, contre son mari. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire, le 21 du mois dernier, soit maintenant confirmé et rendu définitif, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, madame Julia Deslonde, femme de James M. Seixas, et contre le défendeur, son susdit mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux ce jour, et que les meubles et autres effets de la maison No 269 du Chemin du Bayou soient rendus à l'administration de la demanderesse, que le défendeur paie tous les frais du procès.

Jugement rendu le 16 janvier 1868. (Signé) PAUL E. THEARD, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit. L. A. LANDRY, Député Greffier.

9 fév—9,22 fév—8 mars

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse Plaquemines.—A M. Auguste Lesseps et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Lesseps, décédé. En votre qualité de propriétaires de la propriété suivante, à savoir: un morceau de terre ayant quarante-cinq arpents (plus ou moins) de face à la rive gauche du fleuve Mississippi à environ dix milles en dessous de [illegible] de cette Paroisse, borné au dessus par les terres d'Auguste Lesseps et des autres héritiers d'Alexandre Lesseps, décédé, et au dessous par les terres de [illegible]. Vous êtes prévenus que le soussigné, syndic, est d'avis que les travaux et les réparations suivantes sont nécessaires à la protection et aux intérêts du public:

Votre levée a besoin d'être construite sur un espace d'environ vingt-six arpents de longueur—vingt pieds de base, six pieds de couronnement et cinq pieds de haut. Votre chemin a besoin d'être réparé sur toute la longueur de l'habitation, vos fossés ont besoin d'être nettoyés, votre pont a besoin d'être construit, tous d'après les lois et les ordonnances du Jury de Police de cette Paroisse. Si vous négligez que ces dits travaux ne soient pas achevés d'ici au 20 février 1868, je les ferai à vos frais.

S. W. SAWYER, Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines. Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.

21 janv—10f

L'ETAT DE LA LOUISIANE.— Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 16 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 20,689. Adèle Bloom contre Abraham Levi.— Dans cette affaire.—La Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse,— Il est adjugé et décrété que la demanderesse, Adèle Bloom ait jugement contre le défendeur, Abraham Levi, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour, que la somme de deux mille quatre cent vingt cinq piastres soit reconnue payable à la demanderesse, que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 25 janvier 1868. (Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 25 janv er de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats Unis.

8jan—10 et 26fév J. F. LAIZER, Député-Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 9 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants: No 19,999—Claire Emilie Rousseau contre H. V. Gardel, son mari. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Claire Emilie Rousseau, femme de H. V. Gardel et contre le défendeur, son susdit mari,—décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour, que la somme de deux mille quatre cent vingt cinq piastres soit reconnue payable à la demanderesse, et que la demanderesse soit autorisée à administrer ses biens et que le défendeur soit condamné à payer tous les frais du procès.

Jugement rendu le 9 janvier 1868. Signé le 14 janvier 1868.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 17 janvier mil huit cent soixante huit. J. P. DICK.

26 jan—26—fév 2,9,16,23 Député Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 18 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 20,675. Sophie Levy, femme d'Adolphe Marx, contre Adolphe Marx, son mari.

Dans cette affaire, la Cour étant d'opinion que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse,—Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement pour la demanderesse, Sophie Levy, et contre le défendeur, Adolphe Marx, son mari, décrétant une séparation de biens entre lesdites parties; que ladite demanderesse recouvre du défendeur, son mari, jugement pour la somme de trois mille piastres; que la demanderesse soit autorisée à administrer ses biens et que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 23 janvier 1868. (Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 29 janvier de l'année de l'Indépendance des Etats-Unis. 28 janv—10. 26fév J. F. LAIZER, député greffier.

Victor Boutrosse vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Victor Boutrosse qu'il a été présenté une pétition à la susdite Cour demandant un répit de un, deux et trois ans, et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, le lundi, 17 février 1868, à dix heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et d'accorder ou refuser le répit demandé, et qu'en même temps, il est ordonné que toutes poursuites contre la personne et la propriété soient suspendues.

Par ordre de la Cour. WM. WŒLPER, Greffier

5 fév—5,10,15

No. 28,911—Succession de J. G. Clark. Deuxième Cour de District.

TOUTES les personnes qui doivent à cette succession ou qui ont des réclamations contre elle sont priées de s'adresser, pour payer ou être payées, dans les dix jours, à A. J. VILLERÉ.

2 fév—10f Député greffier de la 2e Cour de District.

Succession de VICTOR FROSTDAME.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations au soussigné, dans le délai prescrit par la loi; et aux débiteurs de la succession d'avoir à payer le montant de leur dette au dit soussigné.

A. G. VILLERÉ,

26 jan Bureau du Gref. 2me Cour de District.

Succession de Mlle M. J. STEPHANIE LE BLANC. —No 25,816.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. Boutemps a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir ses lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Mlle M. J. Stephanie Le Blanc, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à produire, dans les dix jours, leurs objections, s'il en ont, pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

9 fév—9,13,18

Succession de Françoise Escoffier.—No 28,845.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Paul Messier, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds en être distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

4 fév—4,9,14

Succession de James A. Dayhoff. — No 29,666

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds en être distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

1er fév—1,6,11

Succession de George S. Denison.—No 27,238.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Cottman, administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE Greffier.

4 fév—4,9,14

Succession de Louis H. Malarcher—No 30,039

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné à toutes les parties y intéressées, qu'une assemblée sera tenue à l'étude de J. D. Dorlacourt, notaire public, rue du Canal, No 135, le lundi 17ème jour de février 1868 à 11 heures A. M., pour délibérer et agir dans les affaires qui leur seront soumises à cette assemblée. F. R. O'RORKE, Greffier.

4 fév—4,9,13,17.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. ALEX. LEVY, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 38.

LUNDI, 10 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—

600 lots de marchandises sèches assorties, tel'es que:

Linons toile et Union, jaconats français, jaconats suisses blancs, tape checks, brillantines, nansous, mousselines jacquarts et brochées, bobinets de 106 et 96 pouces, gingas fil et gingas coton, cotonnades, denims, cotons à matelas, stripes, damas écru et damas blanc de table, coton blanc et coton écru à draps, indiennes françaises et américaines, indiennes, indiennes à menbles, toile du Nord ginghams unis et fantaisies, grenadines unies et brodées, casimirs unis et fantaisie, doeskins, satinets, jeans, tweed, Robroys, flanelles, rouge, blanche et bleue; alpacas, mérinos, plaids laine, popelines et mozambiques, manteaux de drap, châles, jupons Balmoral, Nubias, écharpes, bonneterie, corsets, chemises de femmes, maillots, chemises blanches et en couleur; chemises de dessous, chemises de peau et caleçons laine; cravates, gants, &c., &c.

—Egalement—

1000 sacs de charrue—sans réserve: 9 fév

Vente continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de:

Porcelaine; verrerie et faïence; jolis services en porcelaine française ornés et unis; services à café et à dîner; ornements de toilette; jolie verrerie rare de Bohême; argenterie plaquée, anglaise et américaine, des meilleures manufactures; coutellerie de Rodgers, Russell et autres marques célèbres; vases français et de Dresde et d'Allemagne; unique article à eau de Cologne; verres et verres à boire; argenterie américaine; statuettes en marbre de Paros et Magnolia; articles Japon et ferblanterie; magnifiques plateaux en papier maché; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et poupées.

Magnifiques pots à glace, en plaqué; Services à thé et à café, en plaqué; Paniers d'osier, paniers de provision et "Shopping"; Paniers de cheminée et paillassons en velours, importés;

Réfrigérants et filtres qui ont obtenu des prix; Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.

Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements;

Belles pendules françaises et américaines, Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO., S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,807, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour liquider la succession de G. L. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de premier ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'ici à l'encan.

Les installations et le bail du magasin seront vendus. Les meubles seront vendus au No 498 de la rue des Magasins.

Conditions:

Au-dessous de $500, comptant; au-dessus de $500 trente jours;

Au-dessus de $1000, 60 jours; au-dessus de $2000, 4 mois;

Au-dessus de $3000, 6 mois; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO., S. S. ZELNICKER, Encanteur.

8 déc

PAR CHS. T. NASH.

Vente renvoyée jusqu'à nouvel ordre.

3,247 colis d'articles divers sauvés de la barque B. S. Kendal Vendu pour le compte de qui il appartiendra.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

—— du courant, à ——heures du matin, à l'entrepôt 21, de la rue du Canal, pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu 3,247 colis d'articles divers sauvés de la barque B. S. Kimbal. Les catalogues seront au bureau de l'encanteur la veille du jour fixé pour la vente. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 fév

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi le 11 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siège de reps, table de centre et de nuit en noyer, buffets, dessus de marbre, tables à rallonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 11 de février, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier, No

Elégants Chevaux appareillés. de monture.

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars

Succession de John C. Shute—No 29,791.

Maison cottage, double, en bois et de prix au coin des rues Annonciation et First, à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO. ALBERT GAILLARD, encanteur.

IL sera vendu, MARDI, 25 février, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 janvier 1868, No 29,791 du dossier de ladite Cour—

Ce terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, First, Second et Laurel. Ledit terrain se compose de la moitié longitudinale (se rapprochant le plus de la rue First) du terrain désigné par le No 22, et de la partie adjacente du terrain No 23, sur un plan déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire de cette ville, le 1er mars 1860. Il a 37 pieds 6 pouces de face à la rue First sur 125 pieds de profondeur à une profondeur, sur une ligne parallèle à la rue Annonciation, dont il forme l'angle des rues Annonciation et First.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis pardevant A. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1anv—22,26—9,16,23,25 fév

PAR THOMAS & SPEAR.

Pharmacie, Installation, Laboratoire, Alambique, Citerne, ainsi que bail, de l'établissement devant être vendu en bloc.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Salle de vente, 36, rue Bienville

MERCREDI, 12 février 1868, à 10 heures 1/2 du matin, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, la pharmacie bien connue, No 114, rue de Chartres entre Toulouse et St Pierre, avec tout le stock de marchandises, installations, laboratoire, alambics, citerne, &c.

—Aussi—

Le bail du susdit établissement expirant le 1er novembre 1869 à raison de $ par mois. Une copie du bail sera lue au moment de la vente.

Conditions à la vente. 9 fév

Succession de Louis Bonfort d'Estouville

Propriété dans la ville de Lewisburg, paroisse St Tammany—Billets, Comptes, etc.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau et Salle de vente No 36 rue Bienville.

SAMEDI 7 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 janvier 1868, la propriété suivante pour le compte de la susdite Succession, savoir:

DEUX certains lots de terre, situés dans la ville de Lewisburg, paroisse St Tammany désignés par les numéros cinq, six, sept, huit et neuf, dans l'îlet No 1, borné par les Avenues Laurel, Elm et Fontaine, lesquels lots mesurent chacun 50 pieds de face à l'Avenue Elm, sur une profondeur de 2 0 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan tiré par Ch. A. de Armas, déposé voyer général, en date du 30 juillet 1857, et déposé en l'office d'Alphonse Barnett, notaire en cette ville et en la paroisse de St Tammany, dans la [illegible] bien entendu avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits de passage, servitudes, priviléges et avantages y appartenant.

—Egalement—

En vertu et conformément à l'ordre ci-dessus mentionné, il sera vendu à la même heure et au même endroit, SAMEDI le 15 février 1868, tous les comptes dûs à la pharmacie, dernièrement appartenant au défunt, et se montant à la somme de $2,073 25.

—Egalement—

Tous les comptes dûs au défunt pour services professionnels, par diverses personnes, et se montant à la somme de $10,305 50.

—Egalement—

Un certain billet tiré par E. Cambray, à l'ordre du défunt pour la somme de six cent soixante trois piastres et 25 cents pour lequel jugement a été rendu à la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Termes et conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente, pardevant Louis Duvigneaud, avec les timbres du gouvernement des Etats Unis aux frais de l'acquéreur. 4 fév—4,9,15,22—mars 1,6,7

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur moulin à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire, sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de M. Kinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

14 déc—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(Fabrique de Toits des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,

RUE BIENVILLE, No. 224,

Nlle-Orléans

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, largeur de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184.

{oin—1 an.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Roberston, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Un grand quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités par DEMORUELLE, Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président. M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été réélu président, et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs:

Chas. Roman, Wm A. Shropshire,
E. L. Millaudon, F. A. Petersen,
T. Baily Blanchard, B. M. Moody,
Thos. C. Payne, J. Gauché,
Domingo Fatjo, Saml. W. Todd.
Arthur Forstall.

—INSPECTEUR MARITIME— B. L. Robertson jr. déc—3m

Succession de Victor Prost Dame—No 30,158.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. J. Villeré, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains de la dite curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier

8 fév—8,12,16

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Mais avarié — convenable pour les Laitiers et les Distillateurs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, Lundi 10 février 1868, à 10 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Julia, en lots au gré des acheteurs—

980 sacs de mais.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 fév

Quincaillerie. Quincaillerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 11 février 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—20 douz. cardes à coton, assorties; 4 rouleaux corde, 2 rouleaux toile d'emballage de Russie, 1 joug de bœufs, 3 douz. ratières, 6 douz. scies, 2 douz. lanternes, bêches, pioches, limes et aiguilles; hachettes et houes de planteurs, essieux doubles et simples.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9fév

Sel. Sel. Sel.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 18 février 1868, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, par échantillons prêts pour l'inspection, en lots au gré des acheteurs et à livrer à l'entrepôt de Fisk—

5,165 sacs gros sel en bon état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fév

PAR S. GUINAULT

Vente pour effectuer un partage.

Bien de Campagne de valeur, 10 Arpents de Terre sur le Chemin de Gentilly et 106 Lots de Terre à Milneburg.

Succession de Hugh Robertson.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Une Portion de Terre située sur le Chemin de Gentilly, près du Fair Grounds, désignée par le No 12, mesurant 211 pieds 7 pouces 6 lignes de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur moyenne de 11 arpents 27 1/2 toises ou 2,289 pieds. Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une Maison principale de six chambres, galeries devant et derrière avec cabinet; une autre bâtisse de trois chambres, galerie et cabinet, magasin, un grand hangar, latrines, jardin, arbres fruitiers, &c. &c.

Le coquillage du chemin en face de cette propriété est payé.

2o—10 Portions de Terre désignées par les Nos 51, 53, 55, 57, 59, 60, 62, 64, 66 et 68, faisant face au Chemin de Gentilly, mesurant chacune 192 pieds 3 pouces 6 lignes de face, sur environ 20 arpents de profondeur. Une rivière de 108 pieds de largeur traversant les lots Nos 60, 62, 64, 66 et 68 a été concédée à l'usage du rail-road de Mobile & Chattanooga. Une partie des portions de terre ci-dessus est partiellement entourée.

3o—Six Ilets de Terre divisés en 106 lots, situés à Milneburg, près du rail-road Pontchartrain.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêts par an de date.

Actes de vente pa devant Alp. Barnett, not. pub., aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres. 9 fév

Deux jolies petites propriétés, rue d'Orléans.

PAR S. GUINAULT. Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Deux lots de terre désignés par les Nos 1 et 2. Le lo No 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 64 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant deux chambres et deux grands cabinets; une cuisine haute, en briques, de quatre pièces, water work, lieux d'aisance cour carrelée, &c., &c.

2o—Le lot No 2, contigu au précédent, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 61 pieds 2 pouces de profondeur. Ensemble un magasin de deux chambres, galerie et trois cabinets; hangar, et jardin sur le devant. &c., &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, No 1, l'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" dû à la Banque des Citoyens, de $779, reposant sur 41 actions réduites à 38.

Pour la propriété secondement décrite No 2, l'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" dû à la Banque des Citoyens, de $680, reposant sur 30 actions réduites à 28;—lesquelles deux "stock notes" sont payables le 1er août 1868, ou renouvelables, conformément à la charte de la dite Banque.—Et, pour la balance, moitié comptant, et le reste à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an.

Actes de vente par'evant Jos. Cuvillier notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

9 fév—

Vente pour cause de départ d'une propriété rue d'Orléans—No 343.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI le 15 février, 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, Un lot de terre mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 79 pieds, 3 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Galvez et Miro. Ensemble une maison couverte en ardoises, No 343, ayant deux chambres, cabinet et galerie sur le devant, cuisine, latrines, deux cuves, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit, en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date. Cette propriété devra être assurée jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur en continuera l'assurance et en transferra la police au vendeur.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

9 fév.

Agréable Maison de résidence à étage, parfaitement bâtie et bien finie, rue St Philippe, No 308.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février, 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une jolie maison haute, finie dans le genre le plus moderne, avec toutes les cheminées en marbre, ayant au rez-de-chaussée, double salon, avec vérandas et salle à manger, vestibule à entrée et galerie derrière, quatre chambres à l'étage supérieur, vestibule, balcon sur la rue et galerie sur la cour; une autre bâtisse attenant à la maison, avec quatre chambres communiquant de la maison aux chambres de la cour, cuisine, cour carrelée et citerne, etc etc. Cette propriété est située du côté de la rue St Philippe au faubourg Tremé, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, entre les rues Prieur et Johnson. Le Rail Road de la rue Dumaine qui est en voie de construction, passera à un îlet de cette propriété, qui est ainsi une par un petit prix très probable. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet, à un an, de $1,275, du 15 octobre 1868, signé par le vendeur et garanti par hypothèque sur la propriété, moitié comptant et le reste à une année de 18 mois, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an de date.

Cette propriété est assurée pour $7000. L'acquéreur en continuera l'assurance et transfera la police au vendeur.

Acte de vente pardevant E. Bonny, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 9 fév

VACHERIE. Veute positive.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 12 février 1868 il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue de Canal et de l'Avenue Carolton

La vacherie de M. Jean Juston qui vend pour cause de liquidation et consistant en—

41 belles vaches laitières, dont une vingtaine avec veaux et plusieurs sur le point de veler.

1 taureau.
2 chevaux.
1 charrette à lait.
+ provision.

Les ustensiles, les baquets et les bidons de la laiterie. La clientèle sera donnée aux deux plus forts acheteurs.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 à 3 mois, et au-dessus de $400 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 9 fév

Le reste d'un magasin de groceries à l'encan.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

LUNDI 10 février 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue de la Levée, No 120, entre les rues St. Ferdinand et Pierre—

Le reste d'un magasin de groceries et installation du magasin, consistant en barils à rectifier, balance à plateforme, whisky, vin blanc, 1 caisse rhum de tafia, etc.

Aussi—La balance d'une installation d'une gouttière.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 7 fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de cessionnaire en banqueroute.

Stock d'une grocerie; meubles, etc. Cour de District des Etats Unis—Louisiane **Theodore Meyer, en banqueroute.**

PAR C. E. GIRARDEY & CO. **Bureau, No. 17, Exchange Place.**

LUNDI, 17 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, par ordre de M. F. E. Norton, cessionnaire général en banqueroute pour la Cour de District des Etats-Unis en Louisiane, dans l'affaire Théodore Meyer, failli, qui en a fait abandon au profit de ses créanciers—

Le stock de marchandises et les meubles qui se trouvent dans le magasin situé au coin Sud Est des rues Douane et Bourbon—un stock de groceries de choix—vins, liqueurs, articles de fantaisie, une grande variété de fruits conservés et d'articles en caus.

—Egalement—

Un lot de meubles.

Le tout a été abandonné au profit des créanciers du failli et sera vendu par ordre de E. E. Norton, cessionnaire.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 fév

Grande vente péremptoire du grand stock

DE

Marchandises sèches de fonds et assorties, étrangères et américaines,

Par ordre des Cessionnaires, Dans la banqueroute de MM Loeb, Simon & Co.

— COMPRENANT —

Un stock de Marchandises sèches, Achetées pour le commerce en gros de cette ville,

— ET —

Ayant coûté, d'après la facture, $70,000.

Une des meilleures occasions qui aient jamais été offertes sur ce marché.

Marchandises abandonnées aux créanciers et qui seront vendues sans aucune réserve quelconque,

Au profit desdits créanciers.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Bureau, Exchange Place, No 17.

MARDI, 18 février 1868, à 11 heures du matin, et tous les jours, à la même heure, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, il sera vendu à l'encre publique, par ordre des cessionnaires de la Cour de District des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane, dans la faillite de MM. Loeb, Simon & Co., tout le stock de marchandises sèches, installations, &c., abandonnées au profit des créanciers et renfermées dans le magasin au fer, à deux étages, No 86 de la rue du Canal, entre les rues Camp et Magasins.

Le stock comprend un choix de marchandises sèches de fonds, importées et américaines, pour le commerce en gros de la ville et comprenant en partie:

Coton blanc et coton écru, à draps, à chemises et à tables d'œillets, indiennes de fantaisie et de fonds d'une grande variété et des prix et des motifs les plus recherchés, des cotonnades de toutes sortes, de fonds et de fantaisie, toiles d'Irlande, damassés, fils, popelines, poplines, brillante française et anglais, tape checks, plaids, kerseys, jeans, cotonnades et casimirs de fonds et de fantaisie, étoffes à robes, mousseline et laine, sersé, cotons, laine, moucholrs blancs et cachemires, flanelles, cotons, tartane, bonneteries anglaises et allemandes, coton, laine, mouchoirs de soie et de fil, ombrelles, courtepointes, serviettes; chemises de peau et caleçons de fil, laine, coton, etc., cotons en bobine, agrafes, boutons, toile et bobinets à moustiquaires, grand assortiment; draps de Lyon et d'Italie, ginghams, basins, mérinos, nappes damassés anglais pour déjeuner; toile, mouchoirs, tabliers, toile brune et toile d'Irlande écrues, serviettes d'Irlande, etc. Une grande variété de toiles, etc. toiles, etc.

Les catalogues donnant une description du stock seront prêts et pourront être distribués le 11 du courant.

Le stock et les variétés sont trop grands pour être énumérés dans une annonce, mais sont d'une importance rapports, de l'attention des marchands de marchandises sèches.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

5 fév—1j Par ordre des cessionnaires.

Habillements de toutes saisons,

Lingerie de messieurs,

Malles, Valises, &c.

Un grand assortiment complet, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Installations de magasins, vitrières, &c.

—Comprenant tout le stock de— MM. DREYFUS, BROTHERS & CO.

—En banqueroute—

Aux magasins de l'angle des rues Canal et Camp.

Vente à l'encan par ordre de **E. E. NORTON, assignee,** PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs. Bureau, No 17, Place de la Bourse.

JEUDI, 13 février 1868, à 10 heures et demie du matin, aux magasins Nos 56 et 56 de la rue du Canal, et Nos 2 et 4 de la rue du Camp, par ordre de E. E. Norton, assignee, dans la banqueroute de MM. Dreyfous Brothers & Co, au coin des rues Canal et Camp, dans cette ville de la Nlle Orléans—Un grand et bel assortiment d'habits de tous les jours, habits de toilette et pardessus; pantalons, gilets de dessous des derniers genres et convenables pour toutes les saisons.

Chemises, gants, bonneterie, cravates et cols, Chemises de peau, Chemises, caleçons, etc., en mérinos, nett, laine, flanelle, toile Lowell, gingas, etc.

Malles, valises, sacs, etc. toutes les variétés, très grand stock bien assorti.

Chapeaux et casquettes de tous les genres, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Ce beau stock est un des plus complets qu'il y ait en ville et offre de rares avantages au commerce, le tout devant être vendu sans réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les catalogues du stock seront prêts et pourront être distribués avant la vente. 2 fév

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve

A L'ENCAN,

DE CENT-SEPT TERRAINS, comprenant

Cinq îlets de choix, de bâtisse, convenable pour

PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DÉPOTS &c,

situés dans

Le Premier District de cette ville, s'étendant le long des rues **Nouvelle-Levée, Front et Water,** au pied des rues **Race, Orange, Richard, Market et St-James.**

pour le compte des

Héritiers LIVAUDAIS et P. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny contre La ville de la Nouvelle-Orléans —No 29,807— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

ET

Les héritiers Livaudais contre La ville de la Nouvelle-Orléans et als, —No 29,712— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu de deux jugements rendus par l'Honorable J W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la N le-Orléans—lesquels jugements ont été rendus dans les procès ci-dessus, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés suivantes, de prix:

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances de dit Conseil de la Nlle-Orléans, et dont une copie certifiée est annexée aux susdits jugements.

D'après le dit plan, les dits îlets et, terrains ont les dimensions suivantes:

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur le derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 27 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 12, sur 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière. Le terrain No 12 mesure 23 pieds 8 pouces et une ligne de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces 2 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11, et 86 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de la rue Race, et forme l'encoignure des rues Water et Race. Les terrains Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Race, sur environ 189 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur. Le terrain No 16 mesure 27 pieds de face à la rue Race sur 132 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Race et Nouvelle Levée, et mesure 27 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 18 et 137 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue Race. [illegible]

[illegible] 2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. [illegible]

3o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 33 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Richard et Market, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. [illegible]

4o DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St-James, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 19 inclusivement. [illegible]

5o DEUX TERRAINS, formant la totalité du triangle 35 A, étant les Nos 1 et 2 bornés par les rues Nouvelle-Levée et St James et la rue Water. [illegible]

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication, comptant en monnaie courante légale des Etats Unis, le reste en paiements égaux à un, deux, trois et quatre ans, du jour de la vente, représentés en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an, payable [illegible]. Les dits billets [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant la moitié, [illegible] MONNAIE COURANTE DE LA VILLE, en partie ou en totalité, jusqu'à concurrence de l'intérêt de la ville.

2 fév—22 23 24 25 26—fév 9 fév 21 au 25

Maisons à deux étages, Nos 283 et 285, rue Dryades, entre Calliope et Triton Walk.

Succession de Lucy Kelly.

No 29,916—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co. NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau: No 17, Place de la Bourse

SAMEDI, le 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 10 janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère, pour le compte de la succession de Lucy Kelly, décédée, la propriété ci-après décrite.

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk, Calliope, Bacchus et Dryades, mesurant (en mesure américaine) 27 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 42 pieds 9 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces et 3 lignes; sur la ligne vers la rue Triton Walk, et de 20 et 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Calliope.

Les améliorations consistent en de larges maisons en bois, à deux étages, tout en ardoises, bâties au fer recouvert, cuisines en bois à deux étages, citernes, cuves, etc. divisées en 3 tenements et connu par les Nos 283 à 285 rue Dryades.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, jusqu'au paiement final.

Les billets seront [illegible] transférées aux vendeurs.

Actes de vente et les timbres du Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant U. Murel, notaire public. 15 janv—15 25—fév 1 15